REVUE DE PRESSE

avril 2017

Le dessin

Le chiffre

53%

L'abstention a déjà battu des records au premier tour de ces élections législatives, avec 51,29%. Ce taux devrait monter à 53% pour le second tour ce dimanche, selon un sondage Odoxa pour Franceinfo publié hier. Cela constituerait un record pour une élection présidentielle ou législative sous la Ve République. Ce sont les plus jeunes qui devraient le plus bouder les urnes puisque 61% des 18-24 ans n'iront pas voter.

Sur la Toile

Le compte Twitter caché de Marine Le Pen

Marine Le Pen a toujours nié. Non elle n'est pas celle qui alimente le mystérieux compte Twitter @enimar68 (anagramme de son prénom et son année de naissance). Pourtant, dès septembre 2015, *Le Monde* et *Libération* avaient révélé que la patronne du FN surfait sur le réseau social sous le pseudonyme d'Anne Lalanne (son deuxième prénom suivi du nom de jeune fille de sa mère). Hier, la «cellule investigation» de franceinfo l'a confirmé, preuve à l'appui.

Ouvert en mars 2013, le compte @enimar68, moins policé que l'officiel @MLP_officiel, compte un peu plus de 5 000 abonnés et près de 2 000 tweets. La patronne du FN y relaie beaucoup les tweets des cadres de son parti (Florian Philippot, David Rachline, sans oublier son compagnon, Louis Alliot), commente comme une militante lambda du FN l'actualité politique et s'autorise quelques piques envers les médias.

Jusqu'à hier, le mystère restait entier... officiellement. Mais l'ex-candidate à la présidentielle s'est elle-même trahie. C'est une erreur lors de l'envoi d'un courriel qui a permis à franceinfo d'obtenir la preuve que la présidente du FN est bien derrière ce compte Twitter. Marine Le Pen avait dans un premier temps envoyé un e-mail depuis son adresse officielle de députée européenne, avant de le transférer malencontreusement depuis son autre adresse, reliée au compte Twitter @enimar68... Si le message est bien signé Marine Le Pen, l'en-tête porte en revanche le nom «anne lalanne» et l'adresse ne laisse aucun doute sur la titulaire du compte Twitter: enimar68. Soit le libellé du compte Twitter dont elle dément être la titulaire.

Ouvert en mars 2013, le compte @enimar68, moins policé que l'officiel @MLP_officiel, compte un peu plus de 5 000 abonnés et près de 2 000 tweets. Captures d'écran

Expéditeur: anne lalanne <enimar68@[redacted]>
Date: 16 juin 2017 à 10:13:09 UTC+2
Destinataire: [redacted]@europarl.europa.eu
Objet: Marine Le Pen

Madame, Monsieur,
Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe une note en défense en vue de l'audition du 19 juin prochain.

Je ne pourrai être présente à cette audition et je serai donc représentée par Monsieur Jean-François Jalkh ou Monsieur Gilles Lebreton.

Bonne réception.
Marine Le Pen

L'infographie

61% des Français souhaitent une majorité moins forte pour Macron

Qu'attendez-vous du second tour des législatives dimanche ?

Qu'il rectifie le premier tour avec une majorité de députés La République en marche moins importante qu'attendue.

Qu'il confirme les tendances du premier tour.

Projection de sièges en faveur de La République en marche et du Modem à l'issue du premier tour des législatives.

Etes-vous mécontent ou satisfait des résultats du premier tour des législatives ?

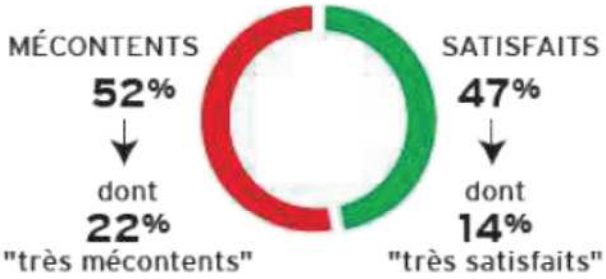

Que ressentez-vous à la possibilité d'une majorité présidentielle très forte ?

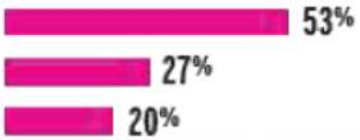

Sondage réalisé par Elabe pour BFMTV les 13 et 14 juin par internet auprès d'un échantillon de 1.000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas)

INFOGRAPHIE CL

Tourisme: les Charentes, une seule et même famille

Charente et Charente-Maritime tourisme ont scellé leur union hier matin à Cognac. La nouvelle agence est parée pour la saison.

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Après le pineau, le tourisme des Charentes. On en parlait depuis des mois, cette fois on y est. Hier matin au palais des Congrès de Cognac, Charente et Charente-Maritime Tourisme ont consommé leur mariage.

Les deux agences de promotion unies le 1er janvier ont accouché d'une seule et même structure. Un siège social à Angoulême, un site dans chaque département, des ressources en commun, une organisation repensée *«pour s'adapter aux attentes des 48 salariés issus majoritairement de la génération y»* avec donc un système *«beaucoup moins pyramidal»*: voilà comment se présente le bébé qui rêve déjà de jouer dans la cour des grands.

«Nous avons créé quelque chose de presque aussi puissant que le comité régional du tourisme de la Nouvelle-Aquitaine» se vante Jean-Hubert Lelièvre, ex-numéro un de Charente Tourisme et «président délégué» de Charentes Tourisme.

> **Nous avons créé quelque chose de presque aussi puissant que le comité régional du tourisme de la Nouvelle-Aquitaine**

Stéphane Villain présidera la structure avec Jean-Hubert Lelièvre en doublure. Photo B.C.

Des marques dévoilées à l'automne

Le conseiller départemental, VRP de la Charente depuis l'arrivée aux affaires de l'équipe Bonneau, occupera cette place au moins jusqu'aux prochaines élections du bureau, prévues au début du mois prochain. Il s'agit pour lui d'incarner une sorte de doublure de Stéphane Villain, ex-président de l'agence du tourisme du département voisin devenu patron de l'organisme unique.

L'un et l'autre œuvreront avec six collèges paritaires de quarante membres en tout, élus hier.

Charentes tourisme entre dans le vif du sujet. Elle présentera au début de l'automne ses marques «corporate» et «grand public», deux labels qualitatifs qui veulent refléter des destinations et accueils d'exception.

Charentes Tourisme, c'est 6 millions d'euros de budget dont 1,22 million dédié à la seule communication. C'est aussi un million d'euros de dettes.

Châteaubernard: la pression monte chez Soflog

■ En conflit avec la direction depuis mars, une partie des salariés de ce sous-traitant de Verallia a décidé de hausser le ton

■ De passer d'une à deux heures de grève tous les 15 jours

■ En jeu: leur convention de travail.

Sur 95 employés de Soflog solutions, 95% sont des femmes. 60% d'entre elles font grève. Photo G. C.

Geoffrey CLÉMENÇON
g.clemencon@charentelibre.fr

Pas de piquet, ni de pancarte ou de banderole. Pour autant, les 60% des salariées grévistes de Soflog solutions, sous-traitant chargé du tri et du contrôle qualité des bouteilles pour l'usine Verallia de Châteaubernard, n'en sont pas moins déterminées.

En conflit avec leur direction depuis mars (1), ces femmes souhaitent changer de convention collective de travail. Elles avaient décidé jusqu'ici de faire grève une heure toutes les deux semaines afin d'obtenir satisfaction.

Sans réponse de leur employeur, elles ont décidé de passer la vitesse supérieure depuis le début du mois. De cesser le travail à raison de deux heures tous les 15 jours. De médiatiser également leur mouvement, regroupées devant l'entrée de l'usine hier midi.

«Ces filles bossent dans le verre, mais sont sous couverture de la convention de transport, celle des routiers. C'est illogique!», pointe Dominique Spinali, secrétaire CGT de Verallia qui soutient leur combat. Une situation qui a poussé les salariés et le syndicat a entamer une démarche devant l'inspection du travail.

«Elle a statué en notre faveur et a envoyé un courrier à la direction demandant qu'on change de convention. Une demande refusée», indique Dominique Spinali.

Intégrés au site de Verallia, ces salariés aimeraient appartenir à la convention des métiers du verre. Beaucoup plus intéressante sous bon nombre d'aspects.

«Mais cela implique pour leur employeur de les payer plus. Or, Verallia tire les prix vers le bas, paie moins ses sous-traitants. Cela se répercute sur les salariés» précise le secrétaire. Contactée, la direction ne souhaite pas s'exprimer pour le moment.

Une action nationale prévue en septembre

Avec un peu d'ancienneté, une employée de Soflog perçoit 1.300 euros net par mois.

«Quand il n'y a pas d'erreur sur la fiche de paie, dénonce Christel Boyer, déléguée CGT de l'entreprise. *Si on travaillait sous la convention des métiers du verre, on toucherait 1.600 euros net.»*

Et Dominique Spinali d'évoquer d'autres avantages: les heures de nuit majorées de 20% avec la convention collective de transport, quand elles le sont de 25% avec celle des métiers du verre. Les horaires de nuit de minuit à 4 heures du matin pour les routiers, contre 21 heures à 7 heures pour les travailleurs du verre.

> **On a deux politiques sociales différentes alors qu'on travaille au même endroit. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.**

«Entre Verallia et Soflog, on a deux politiques sociales différentes alors qu'on travaille au même endroit. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne», poursuit Dominique Spinali.

Déterminées à mener un combat de longue haleine, ces employées ont décidé de faire appel à un avocat, d'aller jusqu'au tribunal et envisagent *«une journée de grève totale, mais pas plus. On gagne déjà pas beaucoup, alors...»*, soupire Christel Boyer qui espère voir leurs revendications enfin entendues par leur direction.

Une direction selon elle, avec qui la communication demeure néanmoins compliquée. *«La dernière fois qu'on a échangé avec les donneurs d'ordres, on s'est retrouvé quatre dans un bureau à se faire engueuler par notre responsable parce qu'on a laissé passer une bouteille avec un défaut. Sauf que des bouteilles, on en voit passer des centaines par jour! C'est impossible de se justifier.»*

Décidé à les soutenir jusqu'au bout, Dominique Spinali annonce de son côté qu'une action nationale est prévue en septembre pour soutenir l'ensemble des sous-traitants de Verallia.

Par le passé, le géant verrier a déjà connu des différends avec ses sous-traitants. En 2013 avec Onet, en 2014 avec Derichebourg, en 2015 avec Kuehne+Nagel (ex-Onet).

(1) En 2015, une trentaine de salariés de Soflog s'étaient déjà mis en grève, dénonçant des irrégularités sur leur fiche de paie.

«Les Flammes du cognac» vont illuminer les Vauzelles

Les majorettes de Cognac organisent leur festival annuel demain. Avec quatre autres groupes et trois fanfares. Ambiance garantie.

Forte de 32 éléments, la section des «Bleues» de Cognac est composée de filles et garçons âgés de 4 à 42 ans. Repro CL

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

C'est leur festival, leur grand rendez-vous annuel. Et pour cette troisième édition, «Les Flammes du cognac» envahiront demain dimanche le complexe des Vauzelles, à Châteaubernard. Anniversaire des 20 ans oblige pour cette section de majorettes née à Sainte-Sévère, émigrée à Bréville, puis implantée depuis quelques années à Cognac.

Un festival haut en couleur qui s'étalera sur la journée et qui promet une belle ambiance puisque «Les Flammes» ne sont pas seules au rendez-vous. Quatre autres sociétés de majorettes participent à la fête, venues de Gironde, de Chabanais, de Montendre (17), de Segonzac, et trois groupes de fanfare pour donner encore plus de punch.

«C'est traditionnel puisque majorettes et fanfares vont souvent ensemble, même si ce n'est pas le cas chez nous, précise Frédéric Palaise, le secrétaire adjoint de l'association cognaçaise qui a pris son autonomie cette année, désaffiliée de l'Union des fanfares françaises (UFF) pour cette raison.

«Elle faisait justement la part belle aux fanfares, beaucoup moins aux majorettes, on ne s'y retrouvait plus», explique-t-il.

Dépoussiérer l'image

Une décision qui n'empêche donc en rien «Les Flammes» de poursuivre leur route et d'attirer par ailleurs de plus en plus de candidates et candidats, avec un effectif passé de 12 en 2016 à 32 cette année, de 4 à 42 ans, parmi lequel on compte quatre garçons.

Ce festival débutera dès 9h30 avec la présentation de l'ensemble des formations, suivie d'un pot de l'amitié vers midi, avant de reprendre à 14h avec les prestations de chacune, d'une durée de 20 à 30 minutes. Pour les «Bleues» de Cognac, la chorégraphie est déjà bien en place, travaillée à l'entraînement chaque samedi et lors de rassemblements, galas, festivals et autres prestations effectuées toute l'année.

«Ce sera un spectacle qui mélange prestation de majorettes traditionnelles et danse, sur un accompagnement de musiques modernes, indique Frédéric Palaise. *On tient particulièrement à dépoussiérer l'image ringarde de la majorette chez nous».*

Pas de grands chapeaux, de musique à grand-papa, ni de tenues quasi militaires. Des bâtons, forcément, des fondamentaux respectés, mais pour du spectacle vivant et enlevé comme pour les autres formations qui étaleront chacune leur spécificité lors de ce grand rendez-vous en entrée libre.

Festival de Cognac, ce dimanche aux Vauzelles, de 9h30 à 18h. Entrée gratuite. Restauration sur place.

L'image

Photo C.L

L'Arche et L'Yeuse font cause commune

Dans le cadre des festivités pour ses 20 ans, L'Yeuse, l'hôtel-restaurant de Châteaubernard, a invité hier quelques-unes de ses amis et partenaires à participer à des ateliers création où chacun était convié à participer à la réalisation d'œuvres communes, en toute modestie. Trois ont éclos pour l'occasion et seront vendues aux enchères en octobre prochain, au bénéfice de L'Arche de Cognac, foyer d'accueil de personnes handicapées mentales que l'équipe de L'Yeuse a souhaité associer à cet anniversaire. D'autres ateliers se dérouleront les vendredis 23 et 30 juin, toujours pour la même cause.

Deux Mirage 2000 dans le ciel cognaçais

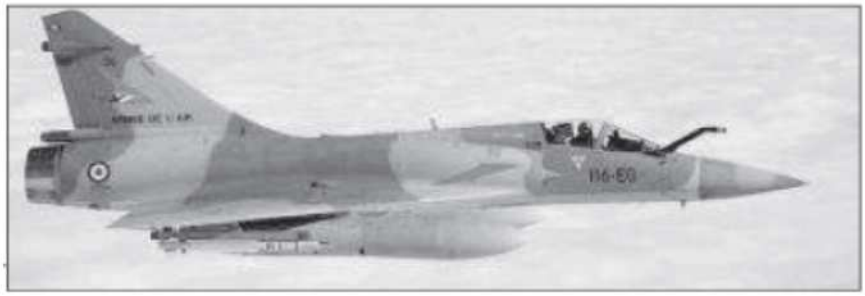

Le bruit dans le ciel de Cognac n'a échappé à personne, hier. Les militaires de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard participent à un entraînement de sûreté aérienne avec le concours de deux Mirage 2000-5F du groupe de chasse 1/2 «Cigognes», stationnés sur la base aérienne 116 de Luxeuil, et d'un Epsilon TB30 de l'école de pilotage de la BA. Les premiers avaient pour mission d'intercepter le second, chargé de simuler un avion contrevenant. Différents scénarios étaient au programme de cet entraînement qui s'est prolongé jusqu'en fin de matinée.

Dominique Fernandez décroche le prix Jean-Monnet

Et le vainqueur est… *«La Société du mystère»*. Jeudi, l'équipe du festival Littératures européennes de Cognac a décerné le prix Jean-Monnet 2017 à Dominique Fernandez pour cet ouvrage, *«autobiographie fictive, véritable roman de cape, d'épée et de pinceau, au confluent de deux grandes passions de l'auteur, la peinture et l'Italie»*, décrit son éditeur, la maison Grasset. Il sera récompensé le 18 novembre, lors de la 30e édition du festival qui se déroulera du 16 au 19 novembre à La Salamandre de Cognac, avec pour thème «Les îles de la Méditerranée.» Une distinction supplémentaire pour ce membre de l'Académie française depuis 2007, lauréat du Médicis 1974 et du prix Goncourt 1982. Dans ce récit de 600 pages, Dominique Fernandez dresse la vie trépidante en Italie d'une génération de génies entravés, pourchassés, à une époque florentine, le XVIe siècle, où la famille des Médicis et les puissants dogmes catholiques imposent un tel carcan qu'il les contraint à œuvrer dans l'ombre et à s'en remettre à coder, chiffrer ou encore contrefaire afin de contourner la censure. Une fresque trépidante pour ce prix Monnet parrainé et doté par le conseil départemental de la Charente, qui récompense chaque année un auteur européen pour un ouvrage écrit ou traduit en français.

L'Académicien français s'offre une nouvelle récompense après le Médicis et le Goncourt. Repro CL

Celui de Dominique Fernandez a conquis un jury composé d'écrivains, de critiques et de journalistes qui avaient à se prononcer sur une sélection de quatre livres (1).

Il succède au palmarès à Matéi Visniec, lauréat 2016 avec *«Le marchand de premières phrases.»*

(1) «Solstice», de José Carlos Llop (Jacqueline Chambon), «Une année dans la vie de Johnsey Cunliffe, de Donal Ryan (Albin Michel), et «Si rude soit le début», de Javier Marias (Gallimard).

La poste de Cherves-Richemont fermera ses portes en fin d'année

La direction de La Poste juge la fréquentation insuffisante. Les élus optent pour l'ouverture d'un relais poste au magasin Vival.

C'est un mouvement inéluctable. La Poste ferme les bureaux de poste des communes dont l'activité est jugée insuffisante. Ceci s'explique à la fois par une fréquentation en déclin régulier dans tous les domaines (banque, livrets, courrier en baisse continue) ainsi que par l'évolution des modes de vie (opérations bancaires et courriers par internet).

Après le centre de tri il y a plusieurs années et constatant la baisse constante de la fréquentation des usagers, La Poste envisage donc la fermeture du bureau de Cherves-Richemont.

Le magasin Vival deviendra relais de poste au 1er Janvier. Le gérant Nicolas Rousseaud a donné son accord pour une convention de trois ans renouvelable deux fois. Photo CL

Une zone de proximité à définir

M. Geoffroy, le directeur de La Poste et Laurence Barthélémy, directrice des projets, ont proposé au maire Alain Riffaud plusieurs solutions: soit le maintien de l'ouverture du bureau à raison de 7 heures par semaine, soit la création d'une agence postale communale, ou soit la poste relais commerçant. Les élus ont opté pour l'ouverture d'un relais au magasin Vival, permettant aux usagers l'accès toute la semaine aux horaires d'ouverture et de fermeture du magasin.

Le gérant Nicolas Rousseaud, détenteur du Point vert du Crédit agricole, a donné son accord pour une convention de trois ans renouvelable deux fois, avec une mise en place à compter du 1er janvier 2018. Services rendus au point relais commerçant: l'affranchissement des lettres et colis ordinaires ou recommandés, le contrat de réexpédition du courrier, les timbres, les enveloppes prêtes à poster, les emballages Colissimo, Chronopost, les retraits et dépôts des lettres et colis. Le service bancaire avec le retrait d'espèce sur CCP et compte épargne dans la limite de 150€ par semaine et par compte sur une zone de proximité à définir. En effet, le bureau de Cherves-Richement est également fréquenté entre autres par les habitants de Mesnac et de Saint-Sulpice-de-Cognac.

Reste à régler le problème des sept boîtes postales ainsi qu'une distribution du courrier possible à la mairie et aux entreprises dès l'ouverture des bureaux.

Francis PAUMERO

■ Plus d'une centaine de manifestants, dont un grand nombre d'élus du Ruffécois, ont défilé hier soir du centre-bourg jusqu'au collège Micheneau ■ Très remontés.

Villefagnan veut sauver son collège

Après Montembœuf, après Champagne-Mouton, c'est Villefagnan qui mobilise les défenseurs des collèges ruraux. Sur les 38 collèges que compte le département de la Charente, sept à neuf à l'effectif inférieur à 200 élèves risquent la fermeture, même si rien n'est officiel. Plus d'une centaine de manifestants, parmi lesquels un très grand nombre d'élus des communes du Ruffécois, ont défilé armés de banderoles hier soir du centre du bourg de Villefagnan jusqu'au collège Micheneau.

Partis du monument aux morts de Villefagnan, les manifestants ont rejoint le monument aux morts des collèges... Photos CL

«Pas de réserve d'Indiens chez nous!»

Devant les portes de l'établissement était organisée une cérémonie. Un monument aux morts était érigé, avec sur sa plaque inscrit «DCD par CD 16». Deux enfants ont déposé une gerbe de fleurs.
Stéphane Pacreau, président de l'Association des parents d'élèves, PE, a fait «l'appel aux morts» des collèges du secteur agonisants, et à chaque nom énoncé les enfants clamaient *«DCD par CD 16»*.
Une minute de silence était observée avant que les élus ne soient invités à discourir.
«Nous avons du mal à admettre aujourd'hui qu'on nous oppose des notions de rentabilité, s'insurge Christiane Prévost, maire de Villefagnan. *Nos communes rurales ont la même valeur que les autres et participent aussi au développement du département. L'éducation doit rester un service de proximité.»* Alain Étourneaud, maire d'Empuré, est membre du conseil d'administration du collège. Il se souvient: *«En 2008, nous étions déjà devant ce collège où se profilaient déjà des menaces. Comme un volcan prêt au réveil... Les élus de ce territoire sont depuis quelques années victimes des décisions de l'État qui baisse les dotations pour faire des économies.»*
Il lance un appel aux conseillers départementaux: *«Pensez aux conséquences sur ce monde rural déjà à l'agonie et à la désertification qui s'ensuivra».* L'effectif du collège est de 150 élèves, avec six nouveaux annoncés à la rentrée.
La conseillère départementale Brigitte Fouré a répété qu'elle ne voterait pas la fermeture des collèges menacés. *«À deux titres, dit-elle, d'abord comme ancienne élève du CEG de Villefagnan, à l'époque des préfabriqués sur le champ de foire, et parce que nos collèges ruraux doivent perdurer, sinon ce seraient des enfants obligés de subir de longs transports, des parents éloignés, ce serait une perte pour le commerce local. Je ne veux pas de réserve d'Indiens chez nous! Tous les villages ruraux ont de l'intérêt. "Ouvrir une école c'est fermer une prison"», disait Victor Hugo.»*
Isabelle Tonka, présidente du PETR du Pays Ruffécois, souligne *«l'incohérence des mesures prises pour l'école avec les mesures de revitalisation du territoire».*
José Dupuis, vice-président de Val-de-Charente en charge des affaires scolaires, lance un avertissement aux responsables académiques: *«Il est hors de question de laisser fermer le collège de Villefagnan, hors de question de se dire que la fermeture de cet établissement permettrait un regroupement des petites écoles. Ce serait faire disparaître celles de Montjean et Bernac et les déplacer à Ruffec, lequel est déjà bien encombré, je ne suis pas d'accord pour créer des ghettos!»*
Pour le député Jérôme Lambert: *«L'éducation nationale c'est de l'investissement et on nous annonce encore des baisses de dotation».*
«Si le conseil départemental décide de fermer le collège Micheneau, les parents d'élèves se mobiliseront à nouveau», indique Stéphane Pacreau. En tout cas hier, les élus étaient nombreux.

Pascal BAUDOUIN

«Le collège est un service public de proximité», scandent les élus.

11 vaccins bientôt obligatoires ?

Dans un contexte de défiance grandissante envers la vaccination, la ministre de la Santé réfléchit à rendre «obligatoires pour une durée limitée» onze vaccins pour enfants, au lieu de trois.

Réactions épidermiques en perspective! La nouvelle ministre de la Santé Agnès Buzyn a relancé un débat sensible en annonçant hier qu'elle réfléchissait à rendre *«obligatoires pour une durée limitée»* onze vaccins pour enfants. Aujourd'hui seuls trois vaccins infantiles sont obligatoires, le DTP: diphtérie (depuis 1938), tétanos (depuis 1940) et poliomyélite (depuis 1964). Huit autres, dont la coqueluche, l'hépatite B ou la rougeole, sont recommandés.

«Cela pose un vrai problème de santé publique», estime Agnès Buzyn dans une interview au *Parisien*. Elle rappelle que *«la rougeole réapparaît»* et qu'elle a causé la mort de dix enfants depuis 2008. *«Le taux de couverture est de 75% alors qu'il devrait être de 95%»*, souligne-t-elle, et *«on a le même problème avec la méningite. Il n'est pas supportable qu'un ado de 15 ans puisse mourir parce qu'il n'est pas vacciné»*. *«Nous réfléchissons donc à rendre obligatoires les onze vaccins (poliomyélite, tétanos, diphtérie, coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, hépatite B, bactérie Haemophilus influenzae, pneumocoque, méningocoque C) pour une durée limitée, qui pourrait être de cinq à dix ans»*, a déclaré la ministre.

Le temps presse. Les trois vaccins obligatoires font l'objet de trois injections groupées (DTP) avant l'âge de 18 mois. Mais depuis 2008, le DTP seul n'est plus commercialisé: les laboratoires l'associent à d'autres vaccins recommandés dans des vaccins polyvalents, vendus plus chers. En février, le Conseil d'État avait pointé cette incohérence en donnant six mois au ministère pour la lever.

Incohérence et méfiance

Ce dernier a plusieurs choix possibles. Premièrement, obliger les laboratoires à commercialiser le DTP seul. Deuxièmement, supprimer toute obligation vaccinale, ce qui peut être fait par décret. Troisièmement, étendre l'obligation à d'autres vaccins, ce qui nécessite une loi et semble être le choix de la nouvelle ministre. Plusieurs organisations médicales plaident pour cette dernière solution, déjà préconisée par un comité en décembre, à l'issue d'une concertation citoyenne.

«La rougeole réapparaît» et elle a causé la mort de dix enfants depuis 2008, a souligné hier la nouvelle ministre de la Santé, Agnès Buzyn. Photo archives AFP

Mais au pays de Louis Pasteur, père de la vaccination moderne, la méfiance est grandissante: les anti-vaccins fustigent leur dangerosité supposée (notamment en raison des adjuvants comme l'aluminium que certains contiennent) et accusent les laboratoires pharmaceutiques de privilégier la rentabilité à la santé des enfants.

Selon une étude annuelle publiée en octobre, 69% des personnes interrogées seulement font confiance aux vaccins (-2 pts par rapport à 2015).

La députée européenne EELV Michèle Rivasi a dénoncé un *«cadeau fait aux laboratoires»* en pointant du doigt *«la multiplication des scandales sanitaires à répétition»*. Le cas emblématique est la vaste campagne de vaccination contre l'hépatite B en 1994, qui a ensuite fait naître des soupçons de lien avec des maladies neurologiques comme la sclérose en plaques. La justice a conclu l'enquête sur un non-lieu dans ce dossier en mars 2016.

Comment font les autres pays ?

ÉTATS-UNIS. Une série de vaccins (rougeole-oreillons-rubéole, tétanos-diphtérie-coqueluche, poliomyélite, varicelle, hépatite B, hépatite A, pneumocoques, papillomavirus) sont recommandés pour les enfants entre la naissance et six ans, plus une vaccination annuelle contre la grippe à partir de six mois. Aucune loi fédérale n'impose de vaccination mais les cinquante États rendent obligatoires certains vaccins pour les enfants entrant à l'école publique à cinq ans, comme la rougeole.

ALLEMAGNE. La vaccination des enfants n'est pas obligatoire et le gouvernement mise plutôt sur des mesures dissuasives. Depuis 2015, la loi prévoit que les parents qui refusent systématiquement de faire vacciner leurs enfants peuvent écoper, en théorie, d'une amende de 2.500 euros.

SUÈDE. Les neuf vaccins inclus dans le programme national de vaccination sont proposés et non pas obligatoires. Plus de 96% des parents font vacciner leurs enfants.

ESPAGNE. Aucun vaccin n'est obligatoire. Les pouvoirs publics en recommandent neuf, gratuits.

ITALIE. Le gouvernement a adopté le 19 mai un décret-loi rendant 12 vaccins obligatoires pour inscrire les enfants à l'école. Jusqu'à 6 ans, ces vaccins seront obligatoires pour l'inscription à la crèche ou à la maternelle. Dès 6 ans, âge où c'est la scolarité qui devient obligatoire, les parents des enfants non vaccinés vont devoir payer de fortes amendes.

Face aux vaccins, la peur devient contagieuse

SANTÉ PUBLIQUE Confronté à la défiance des Français autant qu'au retour mortel de maladies oubliées, le gouvernement envisage de rendre obligatoires tous les vaccins infantiles

SYLVAIN COTTIN
s.cottin@sudouest.fr

Comment en est-on arrivé là ? Alors que notre système de vaccination aura longtemps fait la fierté de tout un pays, voilà plus de 4 Français sur 10 estimant les risques courus désormais supérieurs aux bénéfices. D'abord marginale, la défiance à l'égard des vaccins semble donc bel et bien contagieuse, 10 % de la population refusant même – par principe – la moindre piqûre de ce type.

La rougeole tue à nouveau

Jusqu'alors sous-estimée par les pouvoirs publics, cette menace fantôme laisse cette fois entrevoir des maladies que tous croyaient ici éradiquées pour de bon. Conséquence des 24 000 cas de rougeole recensés depuis 2008, la mort d'une dizaine de nourrissons, plus de 1 500 infections pulmonaires graves et une trentaine d'encéphalites aux terribles séquelles. Pire, l'épidémie sévissant en Lorraine aura multiplié la statistique par quatre depuis le début de l'année.

À tel point qu'après avoir déjà sommé Marisol Touraine de réagir, le Conseil d'État ne laisse plus que deux mois à la nouvelle ministre de la Santé pour trancher. Un ultimatum pour, notamment, clarifier la situation des enfants : tandis que seuls trois vaccins leur sont à l'heure actuelle imposés (diphtérie, tétanos et poliomyélite) et huit autres – dont la rougeole – simplement recommandés (1), Agnès Buzyn envisage de les rendre tous obligatoires. Dénonçant en substance hier dans les colonnes du « Parisien » un compromis aussi boiteux que contre-productif, la ministre veut en finir avec cette troublante exception française. « Cela pose un vrai problème de santé publique », assure celle qui est aussi médecin spécialiste du sang. « Pour la rougeole, le taux de couverture est de 75 %, alors qu'il devrait être de 95 %, et nous avons le même souci avec la méningite. Il n'est pas supportable qu'un ado de 15 ans puisse mourir parce qu'il n'est pas vacciné. »

> Le Conseil d'État ne laisse plus que deux mois à la nouvelle ministre de la Santé pour trancher

Comme l'Italie l'a décidé en urgence la semaine passée, la France pourrait donc rétablir par la loi l'obligation pour une période limitée de cinq à dix ans.

Davantage qu'une piqûre de rappel, mais pas sûr, pour autant, que cette autorité assumée remette l'ensemble des réfractaires dans le droit chemin de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Chose inédite, selon l'Institut national de veille sanitaire (INVS), la vaccination de base – et donc obligatoire – des bébés de 0 à 9 mois a elle-même baissé d'au moins 5 % ces deux dernières années, tandis que 52 % de la population jugent les vaccins « peu sûrs ».

Une méfiance « irrationnelle »

Qu'importe alors si l'immense majorité des spécialistes considèrent cette méfiance comme totalement irrationnelle. Outre quelques effets secondaires de courte durée, si la vaccination peut provoquer des réactions allergiques sévères, force est de

constater que celles-ci sont d'une extrême rareté. À l'image par exemple des 3,5 chocs anaphylactiques recensés pour un million de doses du vaccin ROR (rougeole-oreillons-rubéole). Quant à la présence d'aluminium dans les vaccins, bien qu'avérée, aucune étude n'a jamais établi le moindre lien avec d'éventuels troubles de la santé.

À charge autant qu'à décharge, les autorités payent sans doute aussi là l'héritage des campagnes de vaccination chaotiques que furent celles menée contre l'hépatite B dans les années 1990, ou bien encore contre la grippe A et ses 94 millions de vaccins finalement jetés à la poubelle par Roselyne Bachelot en 2009. Du pain bénit pour toutes les ligues anti-vaccins fleurissant sur les réseaux sociaux, et si promptes, pour certaines, à brandir sans relâche les libertés individuelles autant que la théorie du complot permanent. Comme hier celui forcément fomenté dans le seul but d'engraisser les laboratoires pharmaceutiques (lire par ailleurs). « Paradoxal », se désole la ministre de la Santé. « D'un côté les Français veulent un vaccin dès qu'un virus apparaît, comme Ebola ou Zika. De l'autre, ils sont méfiants face aux existants. [...] Pasteur doit se retourner dans sa tombe. La vaccination, ce n'est pas seulement l'intérêt qu'on y trouve soi-même, c'est un enjeu de solidarité, une façon de protéger l'ensemble de la société. »

Des médecins mal à l'aise

Dans les cartons d'Agnès Buzyn, une stratégie plus offensive est d'ailleurs prête pour mieux informer les médecins généralistes, dont la moitié disent ne pas se sentir à l'aise pour donner des explications sur les adjuvants. Pour le reste, puisque le débat a glissé sur le terrain philosophique quand il aurait sans doute dû rester sanitaire, les tribunaux trancheront entre le bien et le mal médical. À nous autres, enfants gâtés du système de santé à la française, rappelons enfin que l'OMS estime que 3 millions de décès pourraient chaque année être évités grâce aux vaccins ailleurs dans le monde.

(1) Coqueluche, hépatite B, méningocoque C, oreillons, pneumocoque, rougeole, rubéole et bactérie Haemophilus influenzae.

Les 11 vaccins au microscope : ce qu'il faut savoir

Vaccin contre...	Statut actuel	Taux de couverture en France*	Périodes de vaccination chez les enfants	Risques principaux pour les personnes non vaccinées	Couverture mondiale estimée
Diphtérie	Obligatoire	96,7%	2 mois, 4 mois, 11 mois, 6 ans	Asphyxie, complications cardiaques	83%
Tétanos	Obligatoire	96,7%	2 mois, 4 mois, 11 mois, 6 ans	Décès	83%
Poliomyélite	Obligatoire	96,7%	2 mois, 4 mois, 11 mois, 6 ans	Paralysie	84%
Coqueluche	Recommandé	96,3%	2 mois, 4 mois, 11 mois, 6 ans	Convulsions, décès du nourrisson	83%
Rougeole	Recommandé	78,8%	12 mois, 16-18 mois	Cécité, encéphalite, décès	84%
Oreillons	Recommandé	78,8%	12 mois, 16-18 mois	Œdème du visage	NC
Rubéole	Recommandé	78,8%	12 mois, 16-18 mois	Anomalies ou mort du foetus durant la grossesse	46%
Hépatite B	Recommandé	88,1%	2 mois, 4 mois, 11 mois	Infection virale s'attaquant au foie	79%
Bactérie Haemophilus influenzae	Recommandé	95,7%	2 mois, 4 mois, 11 mois	Méningite et pneumonie	64%
Pneumocoque	Recommandé	91,4%	2 mois, 4 mois, 11 mois	Méningite et pneumonie	37%
Méningocoque C	Recommandé	70,9%	5 mois, 12 mois	Choc septique foudroyant	NC

Décès d'enfants évitables dans le monde

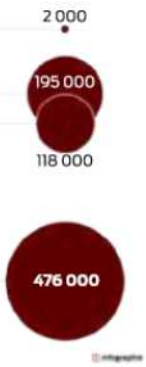

* Chez les enfants de 24 mois. Sources : Institut de veille sanitaire, OMS

En Europe, les Français plus méfiants

« En général, pensez-vous que les vaccins sont sûrs? »

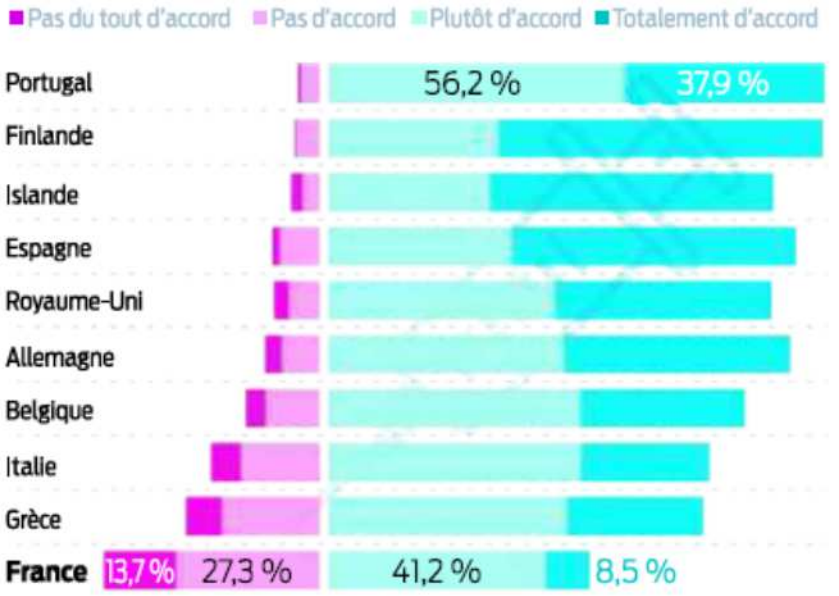

Source : H.J. Larson et al E/Biomedecine 2016.

infographie

« La protection des plus fragiles »

GÉNÉRALISTES Le président du premier syndicat se réjouit de l'extension annoncée de la vaccination

Avec plus de 31 % des suffrages aux élections professionnelles de 2015, MG France est le premier syndicat de médecins généralistes. Son président, le docteur Claude Leicher, se réjouit des intentions d'Agnès Buzyn, la nouvelle ministre de la Santé.

« Sud Ouest » La proposition d'Agnès Buzyn vous surprend-elle ?

Claude Leicher Non, Agnès Buzyn est elle-même médecin, elle connaît fort bien le dossier de la vaccination. Elle sait que les vaccins sont nécessaires pour éviter des morts et des séquelles chez les malades, en particulier chez les enfants qui ne sont pas protégés. Dans cette affaire, il y a le volet « protection individuelle » de l'enfant. Mais il y a également l'obligation de protéger la collectivité, et notamment les plus faibles d'entre nous : les enfants évidemment, a fortiori ceux qui souffrent de maladies qui dépriment leur système immunitaire, voire des adultes dans la même situation. On sait, pour la rougeole, qu'une couverture vaccinale à plus de 95 % éradique la maladie qui n'a plus de « réservoirs ». C'est la baisse de cette couverture vaccinale qui provoque le retour de la rougeole en France et en Europe.

Qu'attendez-vous des pouvoirs publics ?

Une position claire, choisie et assumée. Nous ferons avec, comme pour le Code de la route. On roule à droite et on s'arrête au feu rouge parce qu'il le faut, point.

Agnès Buzyn évoque 11 vaccins. La vaccination obligatoire obéit-elle à la même urgence pour chacune des maladies correspondantes ?

Cette proposition forme un tout cohérent. Plus personne ne discute de la nécessité de vacciner contre DTPolio. L'hépatite B n'est plus un sujet de discussion avec les patients, quasiment tout le monde accepte la vaccination. Pour le méningocoque, il y a encore des réticences par défaut d'explication aux parents. C'est une bactérie qui peut provoquer des méningites ou des septicémies. L'incidence de telles affections augmente chez les enfants de moins de 1 an et il y a quelques morts évitables par an. Dans la liste balayée par la ministre figure aussi la bactérie Haemophilus influenza, moins connue du grand public. Elle est à l'origine de méningites et d'otites graves. Rappelons qu'un enfant est mort des suites d'une otite en Italie, il y a quelques semaines. On n'est pas dans des discussions théologiques sur ces sujets : il y a les enfants à qui on évite de mourir et il y a les enfants qui risquent de mourir. Si leurs parents ne sont pas capables de les protéger, c'est à la société de le faire.

Le médecin de famille est en première ligne sur la vaccination. Craignez-vous que certains parents ne se braquent ?

Cette mesure ne changerait pas la donne pour nous. La profession est convaincue des bienfaits de la vaccination dans sa quasi-totalité. Elle est engagée dans un dialogue permanent avec les parents. En définitive, il y a très peu de réticences qui se manifestent dans le secret des cabinets médicaux. À la limite, la pédagogie sera même plus simple. À partir du moment où les vaccins seront obligatoires, nous aurons toujours le devoir d'informer complètement les patients, mais il n'y aura plus de jugement sur l'opportunité de vacciner.

Que faudrait-il pour éteindre la polémique sans fin sur les vaccins ?

Rappeler inlassablement que se faire vacciner ne correspond pas à un choix individuel. C'est participer à la protection des plus fragiles d'entre nous, ceux qui tomberont gravement malades si nous leur transmettons des virus et des bactéries parce que nous ne nous sommes pas vaccinés. 15 personnes sont mortes de la rougeole depuis 2011 parce que des parents se sont posé la question de leur liberté individuelle. Ce n'est pas acceptable.

Claude Leicher. ARCHIVES AFP

Que faire face aux peurs ?

Quand je faisais mes études, en 1971, on avait peur de l'autisme avec le vaccin de la rougeole. Puis est arrivée la grande peur de la sclérose en plaques avec le vaccin de l'hépatite B. Il a été démontré que ces craintes étaient infondées. Mais on ne peut pas empêcher une société de vivre avec des fantasmes. Le problème, c'est quand des personnes surfent sur ces fantasmes. Dans le champ de la santé, ça peut avoir des conséquences graves. Il faut revenir à la raison.

Recueilli par Jean-Denis Renard

sur sudouest.fr
Retrouvez l'intégralité de l'entretien dans l'espace PREMIUM de notre site.

La levée de boucliers des « anti »

Sans surprise, les réseaux sociaux ont répercuté hier le fracas des furieuses attaques contre les intentions de la nouvelle ministre, accusée de vouloir faire un cadeau royal aux laboratoires pharmaceutiques. « Impressionnant, le nombre de spécialistes en immunologie, infectiologie et en santé publique, ce matin, sur Twitter », ironisait sur son compte un étudiant en médecine...

Parmi les politiques, peu de réactions négatives. « La ministre passe en force en privilégiant l'intérêt des labos à la restauration de la confiance par une autre politique vaccinale », rugissait cependant sur Twitter l'eurodéputée EELV Michèle Rivasi, coutumière des assauts sur le sujet.

Très actif, le mouvement associatif anti-vaccinal n'a pas manqué de contester. Interrogé par notre confrère « Aujourd'hui en France », Jacques Bessin, le président de l'Union nationale des associations citoyennes de santé (Unacs), promet ainsi de « ne pas laisser faire » au nom du « droit médical de chacun ».

Le son de cloche est identique dans d'autres associations et regroupements de victimes (ou supposées telles) des vaccins. L'extension du nombre de vaccins obligatoires serait ainsi « un recul sans précédent des libertés » pour Augustin de Livois, le président de l'Institut pour la protection de la santé naturelle (IPSN). Cette association est à l'origine de la requête déposée devant le Conseil d'État, requête qui dénonce l'impossibilité de trouver les trois seuls vaccins obligatoires. Ceux-ci sont associés à d'autres vaccins recommandés.

« Imposer 11 vaccinations serait une faute grave », accuse de son côté l'Association des victimes du vaccin hépatite B (Revahb). Il y a peu de chances que les opposants baissent d'un ton.

Villefagnan relance la mobilisation des collèges

ÉDUCATION Après Montemboeuf et Champagne-Mouton, les parents d'élèves de Villefagnan ont fait savoir leur opposition à tout projet de fermeture des collèges ruraux

BERTRAND RUIZ
b.ruiz@sudouest.fr

Deux élèves posent une gerbe devant un (faux) monument aux morts à l'entrée du collège Albert-Micheneau de Villefagnan : « DCD par le CD16 ». Une abréviation qui traduit l'inquiétude de la population locale. Le collège de Villefagnan (un peu plus de 150 élèves) risque-t-il, comme sept à neuf collèges charentais de moins de 200 élèves, de fermer ? Le Conseil départemental affirme que rien n'est décidé, même si une étude, commandée par le Département et l'Éducation nationale, insiste sur la chute des effectifs collégiens d'ici 2025 (perte de 5 à 9 %).

« On avait déjà dû se battre en 2008 pour le collège », constate Alain Étourneaud, le maire d'Empuré. « Le volcan avait grondé. Et il semble que, neuf ans après, que des fumerolles réapparaissent. » Après des mobilisations notables à Montemboeuf et Champagne-Mouton, Villefagnan a pris, hier, le relais de la contestation. Un cortège symbolique d'une centaine de personnes, dont quelques-unes ceintes de l'écharpe tricolore et d'autres porteuses de banderoles, a cheminé de l'école de la commune jusqu'au collège Albert-Micheneau.

Une minute de silence a été observée devant la (fausse) stèle. PHOTO CÉLINE LEVAIN

Épée de Damoclès

« On préfère parler d'action de soutien plutôt que de manifestation », explique Stéphane Pacreau, responsable de l'association des parents d'élèves. « Si l'on a décidé d'organiser cette action ce vendredi, c'est parce qu'il y a des portes ouvertes au collège dans le même temps. On invite la population à découvrir notre établissement, à se rendre compte de sa qualité pédagogique. Les élèves d'ici ne sont pas moins bien lotis qu'en ville. »

Les commerçants regardent passer le cortège. Véronique, la coiffeuse, applaudit des deux mains. « La fermeture du collège, cela veut dire moins de familles et moins d'activités pour les commerçants. Et après le collège, qu'est-ce qu'on fermera ? La Poste ? »

La Poste, justement. La commune a déjà failli la perdre, se souvient Christiane Prévost, maire de Villefagnan. « La Trésorerie, on l'a perdue il y a sept ou huit ans », rappelle son adjoint Pascal Bœuf. « Le service est parti à Aigre puis Ruffec. On a bien conservé un point d'accueil mais les permanences s'espacent de plus en plus… Il a été question, à un moment donné, de perdre notre gendarmerie, même s'il semble que cela ne soit plus à l'ordre du jour. » Il reste que cette déliquescence progressive des services publics vient nourrir ce sentiment d'abandon vécu par les populations rurales. « On a l'impression d'avoir constamment une épée de Damoclès sur la tête », résumé Pascal Bœuf. « Les euros de nos impôts valent bien les euros des populations urbaines », dit un autre…

« On nous dit que rien n'est décidé mais il n'y a pas de fumée sans feu. » Alors que la pause estivale approche, les parents d'élèves des collèges du Nord-Charente, les plus mobilisés d'entre tous, n'entendent pas relâcher la pression. La prochaine mobilisation pourrait avoir lieu d'ici la fin juin, cette fois devant l'immeuble qui abrite l'Inspection académique, en ville, à Angoulême.

POLITIQUE

Il ne sera pas simple, pour le Département, de procéder à la fermeture de collèges ruraux. La majorité du président Bonneau ne tient qu'à un fil (20 élus contre 18). Présente hier comme d'autres politiques (Jérôme Lambert, Christophe Mauvillain, Véronique Bachelier-Grégori), Brigitte Fouré, vice-présidente du Département, a confirmé qu'elle voterait contre toute fermeture : « Ce n'était pas une promesse de campagne », explique la candidate LR-UDI (battue) aux législatives. « Mon discours n'a pas changé : je refuse que nos collèges soient sacrifiés au bénéfice d'une logique comptable. »

Les deux Charentes sur la même route

TOURISME Hier à Cognac, les deux offices départementaux ont officiellement scellé leur union. Le « bébé » pèse 5,9 millions d'euros

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Tout est affaire de symbole. C'est à Cognac – cité dont le nom rayonne dans le monde entier – que les offices départementaux du tourisme et Charente et de Charente-Maritime ont officiellement scellé leur union hier matin. La nouvelle entité prend le nom de Charentes Tourisme. Forte de 49 salariés et dirigée par Olivier Amblard, elle sera dotée d'un budget annuel de 5,9 millions d'euros (4,5 M€ apportés par la Charente-Maritime et 1,4 M€ par la Charente).

Son président élu hier s'appelle Stéphane Villain (par ailleurs conseiller départemental de Châtelaillon). Son président délégué n'est autre que Jean-Hubert Lelièvre (conseiller départemental de Cognac).

« Manque la montagne ! »

La fusion – effectuée en un temps record, moins d'une année – a été longuement applaudie hier par les élus et les professionnels du secteur. « C'est bien simple. Notre nouveau territoire, si beau, si divers, si riche, est un concentré de France ! Il ne nous manque plus que la montagne », s'est enthousiasmé Jean-Hubert Lelièvre.

Fin octobre, début novembre, Charentes Tourisme devrait se doter d'une « marque » : une signature, un slogan et un univers graphique dont la conception a été confiée à l'agence Signe des temps. Ce professionnel de la communication, basé à Marseille, se présente comme un « capteur de tendances » et travaille notamment avec les offices départementaux de tourisme du Vaucluse, des Landes et du Finistère.

Charentes Tourisme compte également se faire remarquer lors du Salon mondial du tourisme, en mars 2018, à Paris.

Le vignoble du cognac – 75 000 hectares en Charente comme en Charente-Maritime – est un atout pour l'œnotourisme. PHOTO DR

Les poids du petit et du grand

CHARENTE Avec 455 466 nuitées dans les hôtels et les gîtes et 136 843 nuitées dans les campings en 2016, la Charente affiche une modeste fréquentation touristique, 50 fois plus petite que celle de la Charente-Maritime. Selon les derniers chiffres, les sites les plus prisés sont ceux des circuits de visite des grandes maisons de cognac (70 000 personnes en 2014). Viennent ensuite (chiffres 2016) : l'église monolithe d'Aubeterre (61 300), la Cité de la BD d'Angoulême (56 400), le musée des Beaux-Arts d'Angoulême (29 300) et le château de La Rochefoucauld (20 700).

CHARENTE-MARITIME « Le tourisme pèse très lourd. Avec 33 millions de nuitées et 20 000 emplois directs, le secteur injecte 1,6 milliard d'euros dans l'économie », détaille Stéphane Villain. D'autres indicateurs (chiffres 2014) : le tourisme en Charente-Maritime, c'est 23 000 travailleurs saisonniers, une capacité d'accueil de 636 350 lits (dont 23 % dans les campings) et 82 900 résidences secondaires. Les principaux sites et attractions : l'Aquarium de La Rochelle (800 000 visiteurs), le zoo de la Palmyre (706 000) et, cette année-là, le chantier de « L'Hermione » à Rochefort (245 600).

La colère monte chez les salariées de Soflog

SOCIAL

Les employées de ce sous-traitant de Vérallia demandent à bénéficier de la convention collective des métiers du verre

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

Les employées de Soflog sont déterminées à faire valoir leurs droits. PHOTO D. F.

Le mouvement est jusqu'ici resté relativement discret, mais il n'en est pas moins effectif. Depuis le mois de mars, les employées de la société Soflog solutions, à Châteaubernard, qui assure le triage des bouteilles pour Vérallia, sur le site même de l'entreprise verrière, sont en grève.

Oh, pas une grève totale, mais perlée. Pas suffisante pour amputer fortement leurs salaires guère élevés mais suffisante pour gêner le rendement de l'entreprise. Et suivie, selon Christel Boyer, représentante du personnel CGT dans l'entreprise, par 60 % du personnel ; Soflog employant 95 personnes dont 62 CDI, le reste en CDD. Cette grève va d'ailleurs se « durcir » un peu à compter de ce mois de juin. « Jusqu'à présent, un jour par mois, nous partions une heure plus tôt que l'horaire normal. À présent, ce sera deux heures », explique Christel Boyer. Un ton plus haut qui répond à l'autisme de la direction de l'entreprise par rapport à leurs revendications.

Une autre reconnaissance

Mais ces revendications, quelles sont-elles ? « Les employées de Soflog (l'immense majorité est composée de femmes) sont régies par la convention collective des transports. Mais, cela ne correspond absolument pas à leur cœur de métier. C'est pour cela qu'elles demandent à passer sous la convention collective des métiers du verre. Elles sont allées voir l'inspection du travail qui leur a donné raison », explique Dominique Spinali, secrétaire du syndicat CGT sur le site de Vérallia. D'autant que cette convention collective des métiers du verre offre des avantages bien supérieurs à ceux de la convention des transports.

Exemple avec les horaires de nuit (Soflog solutions travaille en 3 x 8 heures). Du côté des transports, « les horaires de nuit vont de minuit à 4 heures payés 20 % (comprendre payé 20 % de plus que le tarif horaire ordinaire) tandis que chez nous, c'est de 21 heures à 7 heures, payée 25 %. Les filles perdent chaque mois entre 300 et 350 € », poursuit Dominique Spinali. Pas mal sur un salaire moyen net qui tourne autour de 1 300 €. « Et ce n'est pas tout. Chez nous, les femmes enceintes peuvent partir plus tôt si besoin. Elles peuvent aller faire leur échographie sur leur temps de travail, c'est pris en charge par l'entreprise… », complète encore le cégétiste.

> Il y a aussi les fiches de paie incomplètes, le harcèlement moral…

Vérallia mise en cause

« Mais il n'y a pas que ça, reprend Christel Boyer. Il y a aussi les fiches de paie incomplètes, le harcèlement moral… » Un tout qui fait bouillir la société. Sans, apparemment, de soupape de sécurité puisque, selon la CGT la direction refuse tout dialogue (1), « le directeur a même refusé de me recevoir en tant que syndicaliste », souligne Dominique Spinali.

Et surtout de changer de convention collective. « Ils affirment qu'ils ne pourront pas suivre financièrement. Et, dans cette histoire, Vérallia a une grande part de responsabilité, en négociant des prix toujours plus bas auprès de ses sous-traitants. Si Soflog passait à la convention des métiers du verre, ils seraient obligés de facturer leurs services plus chers et ça Vérallia ne le veut pas. Ils disent qu'ils seraient, à leur tour, obligés de vendre plus cher. Mais tout cela est une affaire de profits et ce sont encore les salariés qui en pâtissent. »

Bien évidemment, la CGT est à fond derrière les grévistes, « pour nous, c'est de l'esclavagisme moderne. Il est intolérable que les employés d'une boîte qui travaille dans la même branche et sur le site de Vérralia n'aient pas les mêmes conditions de travail », assène Dominique Spinali. Le syndicat a d'ores et déjà prévu une journée d'action nationale en septembre qui rassemblera les salariés de Vérralia et des sous-traitants pour dénoncer les conditions de traitement de ces derniers, « car c'est partout pareil ». D'autre part, la CGT se réserve le droit d'attaquer en justice Vérralia et Soflog, si rien ne bouge sur le site cognaçais.

(1) Malgré nos appels, nous n'avons pas pu joindre le directeur de Soflog solutions.

CHÂTEAUBERNARD

Les Raconte-tapis, dernière avant l'été

Amanda aux cheveux bleus, enfants, mamans et nounous au milieu des Raconte-tapis. PHOTOS ANDRA BALIAN

« J'ai des cheveux bleus, c'est parce que j'aime la mer. Je suis Amanda », souffle la conteuse à son tout jeune auditoire. Jeudi, des petits bouts de 0 à 3 ans, accompagnés de parents ou nounou tous adhérents de la médiathèque ont profité du dernier spectacle offert par la médiathèque à leur attention avant les vacances estivales.

Et en guise d'histoires des Raconte-tapis qui permettent de visualiser la trame narrative, un concept créé par Clotilde Fougeray-Hammam qu'Amanda Speed raconte et anime. « Roule galette », « une poule sur un mur », etc. On reste fidèle aux livres dans l'esprit, l'ambiance, les formes. On respecte le texte pour que les enfants retrouvent les mêmes mots quand leurs parents leur lisent à leur tour l'histoire. « Les enfants sont parfois très rigoureux ! C'est avec la répétition que l'oralité s'installe et que l'enfant apprend », explique Amanda. Les raconte-tapis ont fait leur effet jeudi. On s'y promène pieds nus, on peut tout toucher et se refaire son histoire avec bonheur.

Sandra Balian

CHÂTEAUBERNARD

Cyclotourisme. L'AS Verriers cyclotourisme organise trois randonnées à vélo. Départ à 8 heures devant l'usine Verallia. Port du casque obligatoire. Parcours de 61 km.